Association forestière de la vallée de la Bruche

Président : Monsieur Jacques SCHMITTBUHL

BULLETIN D'ADHESION 2018

Pour les propriétaires possédant une surface inférieure à 10 hectares

Je soussigné,

Mme – M. : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ **COMMUNE :** _____

Téléphone : | | | | | | | | | | **Portable :** | | | | | | | | | |

Courriel : _____ @ _____

1. Demande l'adhésion :

- ✓ A l'Association Forestière de la Vallée de la Bruche.
- ✓ A Forestiers d'ALSACE (Fédération régionale des associations forestières).
- ✓ Au Syndicat des Forestiers Privés d'ALSACE qui me fera bénéficier de l'Assurance Responsabilité Civile de groupe (GROUPAMA ALSACE).

2. Déclare pour l'année 2018, les surfaces de parcelles boisées ci-après :

COMMUNE	**SURFACE PAR COMMUNE** (en ha)
TOTAL DE LA SURFACE	

IMPORTANT : Pour l'assurance responsabilité civile et la défense « recours-conseil » couvrant votre propriété, GROUPAMA demande impérativement :

- ✓ Le nom exact du propriétaire légal (personne physique, S.C.I., Groupement Forestier…).
- ✓ La surface boisée totale pour chaque commune, sans quoi la couverture du risque n'est pas possible.

3. Paye ma cotisation en fonction de la tranche de surface ci-dessous(*) :

(*) Assurance Responsabilité Civile comprise en formule exploitant.

☐ 15 € pour une surface inférieure à 5 ha (dont 8,50 € pour l'Association, 4,50 € pour l'Assurance Responsabilité Civile et le Syndicat des Propriétaires Forestiers d'Alsace et 2,00 € pour notre fédération régionale Forestiers d'Alsace).

☐ 24 € pour une surface comprise entre 5 et 9.99 ha (dont 16,00 € pour l'Association, 6,00 € pour l'Assurance Responsabilité Civile et le Syndicat des Propriétaires Forestiers d'Alsace et 2,00 € pour notre fédération régionale Forestiers d'Alsace)

.

Par :

☐ chèque bancaire de _____ € **(à l'ordre de Association forestière de la vallée de la Bruche).**

☐ virement bancaire au CIC Est- agence CIC LABROQUE-SCHIRMECK (FR76-3008-7330-2600-0202-5550-148).

Fait à _____**Le** ____ / _____ **/ 2018** **Signature :**

Bulletin à retourner à :

Tout nouveau membre peut demander une copie des statuts au Président de l'Association